

R É S O L U T I O N
2026-012

**AUTORISATION ET PROCURATION POUR EFFECTUER TOUTES LES
TRANSACTIONS À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(SAAQ) POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de La Motte (Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2026, le Président de la Commission municipale (la Commission) a désigné monsieur Joseph-André Roy, et en son absence, madame Sandra Bilodeau, membres de la Commission, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour son administration;

CONSIDÉRANT QUE Mme Rachel Cossette a terminé son emploi comme directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité le 3 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE M^e Gérald Laprise a été nommé directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité et que cette nomination est effective à compter du 8 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer des transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer M^e Gérald Laprise, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim pour agir pour et au nom de la Municipalité pour toutes les transactions nécessaires auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QUE la procuration accordée auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) permet de :

- Remiser ou déremiser un véhicule;
- Mettre un véhicule au rancart;
- Remplacer une plaque et/ou un certificat d'immatriculation;
- Transférer la propriété de véhicules.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER M^e Gérald Laprise, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim à agir pour toutes les transactions susmentionnées avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), et ce, pour et au nom de la Municipalité.



Joseph-André Roy
Membre
Commission municipale du Québec